



LA MARQUE PRODUIT EN LIMOUSIN

La marque « Produit en Limousin » rassemble une quarantaine d'entreprises limousines agréées parmi les 250 adhérents de [l'Association Régionale des Industries Alimentaires de Nouvelle Aquitaine](#) (ARIA Nouvelle-Aquitaine).

Cette marque collective vise à faire valoir les emplois, les savoir-faire et les entreprises en mettant en lumière le meilleur de leurs produits, entre tradition et innovation.

PRINCIPES : Qualité & Lisibilité

Chaque produit agréé « Produit en Limousin » a fait l'objet d'un audit par un comité d'agrément constitué de professionnels (responsables ou cadres d'entreprises du secteur agroalimentaire) et d'une procédure d'agrément encadrée par une charte propre à la délégation Limousin de l'ARIA Nouvelle-Aquitaine.

Facilement reconnaissable par les consommateurs, son logo permet une identification rapide des produits. Seuls les produits préalablement validés par la délégation Limousin de l'ARIA Nouvelle-Aquitaine peuvent porter ce logo.

OBJECTIFS : Promotion & Dynamisation

- Promouvoir les entreprises, les produits et les savoir-faire auprès des consommateurs, et plus largement, des clients professionnels en région et hors région (GMS, RHF, collectivités, grossistes, métiers de bouche...).
- Fédérer ces entreprises du Limousin ainsi que les entreprises associées à ces secteurs d'activité.
- Susciter l'achat des produits fabriqués en Limousin.

Tout cela dans un objectif commun : dynamiser et développer l'économie et l'emploi de la région.

ENGAGEMENTS

Les entreprises dont les produits bénéficient de la marque « Produit en Limousin » s'engagent à respecter une charte, à être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et d'environnement et à être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

Elles portent une importance particulière à la qualité, à l'environnement, au social, à l'économie, à la citoyenneté et à la stratégie commerciale.

Les produits répondent à de nombreux critères spécifiques et notamment à 2 critères obligatoires :

1. Ils sont produits et/ou transformés en Limousin
2. Ils bénéficient d'un étiquetage précis détaillant notamment l'adresse du site de fabrication (en Limousin)

Ils peuvent aussi répondre à des critères complémentaires tels que des savoir-faire ou signes de différenciation spécifiques.